



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Troisième concours

5<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Finances publiques

Meilleure copie

Note : 17/20

Question 1 : Le niveau des prélèvements obligatoires en France est-il excessif ?

Dans le contexte du grand débat organisé en 2019 à la suite de la crise des gilets jaunes, le Premier Ministre a souligné le « ras-le-bol fiscal » exprimé par les français. La France se caractérise en effet par un niveau de prélèvements obligatoires, comprenant impôts taxes et cotisations à caractère légal obligatoire, particulièrement élevé. En 2017 et 2018, elle se plaçait au premier rang mondial avec un niveau de 48,3% et 48,4% du PIB selon les données provisoires de l'INSEE. Pour autant, ce niveau peut-il être qualifié d'excessif au regard des choix de société de la France et compte d'un contexte mondial marqué par une concurrence fiscale accrue entre pays ?

La France se distingue par un niveau de prélèvements obligatoires (PO) élevé qui reflète des choix de société (I) Toutefois, le niveau élevé pèse sur la compétitivité française et affaiblit l'acceptabilité des prélèvements obligatoires (II)

I – La France se distingue par un niveau de PO élevé qui reflète des choix de société

A – La France se classe au 1<sup>er</sup> rang de l'UE et de l'OCDE en matière de PO

Le niveau des PO en France est nettement supérieur à la moyenne de l'UE à 28 : en 2018, il était de 48,4% du PIB pour la France contre 40,3% pour l'UE selon l'INSEE. Les niveaux de PO des pays présentant un niveau de développement comparable à la France affichent des niveaux beaucoup plus faibles : 41,5% pour l'Allemagne et 35,1% pour le Royaume-Uni. De plus, la trajectoire des PO est haussière depuis 2009 principalement en raison de la crise de 2008 qui a fortement affecté les finances publiques de la France : ceux-ci étaient de 44,1% en 2009. Les pouvoirs politiques ont en effet privilégié une hausse des PO pour pallier les conséquences financières de la crise.

B – Néanmoins, le niveau élevé de PO en France reflète avant tout des choix de société.

Le niveau élevé des PO traduit en effet le caractère particulièrement protecteur du système social français. Le niveau des transferts sociaux en France représente 5,5 points de PIB que la moyenne européenne. Les dépenses des administrations de sécurité sociale (ASSO) constituent une part croissante de la dépense publique (46% en

2019). Un certain nombre de prestations sociales sont pour tout ou partie universelles (santé, famille). De plus, le système de retraite par répartition, particulièrement protecteur au regard des pratiques existantes à l'étranger, a permis la baisse de la pauvreté des retraités (part de la population la plus pauvre au début des années 80.

II – Toutefois, le niveau élevé de PO pesant sur la compétitivité française et l'acceptabilité de l'impôt, un mouvement d'allègement des impôts et cotisations a été entrepris.

A – Le niveau de PO pèse sur la compétitivité de la France ainsi que sur le niveau d'acceptabilité de l'impôt.

Dans un contexte de concurrence fiscale accrue, facilité par le processus de mondialisation, le niveau des PO pénalise l'économie française. La fiscalité des entreprises est particulièrement élevée et affecte la compétitivité coût du pays. Les impôts de production notamment sont élevés et représentent 77 Mds. De plus les cotisations sociale renchérisse le coût du travail. Par ailleurs, en dépit d'une dépense publique élevée (56% du PIB), l'efficacité des dépenses n'est pas démontrée. Selon l'indicateur de sélectivité de dépenses publiques, le niveau français est insuffisant. Sur une échelle de 1 à 20, cet indicateur est 4 pour la France, contre 6 pour l'Allemagne et 13 pour le Royaume-Uni. Cette efficacité limitée est associée à une dette élevée (100% du PIB) nourrie par des déficits croissants. Cette situation, en plus du niveau élevé de PO affecte le caractère acceptable de l'impôt.

B – Face à ce constat, un mouvement de baisse a été engagé au travers de plusieurs réformes.

Plusieurs mesures ont été prises afin de baisser le niveau des PO, parmi lesquelles :

- la transformation du CICE (crédit pour la compétitivité et l'emploi) en baisse pérenne de charges patronales en 2019.
- la baisse du taux d'impôt sur les sociétés : passé de 33,3% à 28% (taux normal), avec un objectif de 25% à horizon 2022)
- la baisse à hauteur de 5 Mds de l'impôt sur le revenu pour les classes moyenne ainsi que la suppression progressive de la taxe d'habitation.

D'autres mesures, visant notamment à baissé les impôts de production sont prévues (suppression CVAE)

Au total, les mesures ont permis une baisse du niveau des PO qui avoisinerait en 2019 les 45%.

Question n° 2 : A quoi servent les dépenses fiscales ?

Début 2020, le Ministre du budget et des comptes publics a remis en cause la pertinence d'un certain nombre de dépenses fiscales compte tenu du mouvement d'allègement de la fiscalité. Les dépenses fiscales sont des dispositions qui dérogent aux dispositions relevant du droit commun. Leur montant atteint 100 Mds en 2019. Quelle est l'utilité des dépenses fiscales et doivent-elles être maintenues ?

Poursuivant un objectif de soutien à l'économie ou d'orientation des comportements, les dépenses fiscales (DF) constituent un coût majeur et croissant pour le budget de l'Etat (I) Toutefois, le manque de lisibilité induit sur le système fiscal ainsi que leur efficacité mitigée appellent des mesures supplémentaires visant à contenir leur évolution (II)

I – Les DF visent plusieurs objectifs et constituent une charge croissante pour l'Etat.

Les DF poursuivent deux objectifs principaux : l'orientation des comportements et le soutien à l'économie. Elles peuvent se traduire par divers dispositifs : l'abaissement d'impôts, le taux réduit ou l'exonération d'assiette. Elles peuvent par exemple permettent l'embauche d'une personne à domicile afin de favoriser le développement des services à la personne ou soutenir le secteur de la restauration avec un taux TVA réduit.

Les DF constituent une perte de recettes importante pour l'Etat, le montant total est ainsi de 100 Mds en 2019. Ce montant est en hausse continue depuis 2003 (moins de 40 Mds cette année). Entre 2013 et 2019 le CICE pesait pour 20 Mds du coût de DF. Il est à noter en effet que les DF sont nombreuses mais concentrées : une dizaine de DF concentrent 40% du montant.

II – Les DF affectant la lisibilité du système fiscal et présentant une efficacité mitigée, il convient de poursuivre les mesures visant à contenir leur progression.

Les DF participent à l'émiettement du système fiscal. De plus, leur nombre important et leur complexité ne permettent pas de faciliter une autorisation parlementaire éclairée. Celles-ci donnent de plus une vision biaisée du niveau de PO en France, en effet elles ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Par ailleurs, les DF présentent une efficacité parfois nuancée. Dans son rapport de 2019 par exemple, l'Inspection Générale des finances a souligné le fait que 6 mds de DF étaient défavorables à l'environnement lorsque 3 Mds seulement y sont favorables. De plus, le taux réduit de TVA dans le secteur de la restauration a été essentiellement capté par les vendeurs.

Face à ce constat des mesures ont été prises, elles doivent être amplifiées. La loi de programmation des finances publiques (LFPF) de 2009-2012 a gelé les dépenses fiscales et introduit une stabilisation en valeur. La LFPF de 2014-2019 a prévu un plafonnement ainsi qu'une limite de 3 ans pour la durée des DF. Enfin la LFPF 2018-2012 limite de nouveau leur création et prévoit des évaluations fréquentes de leur efficacité avant reconduction. Ce mouvement doit être poursuivi, en fixant notamment des objectifs de baisse du nombre et du montant des DF.

Question n° 3 : Faut-il donner plus d'ampleur au budget de l'UE ?

En juillet 2020, le Parlement a refusé de valider le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 arguant de moyens prévus insuffisants. Faut-il donner plus d'ampleur au budget de l'UE ?

Le budget de l'UE présente une ampleur limitée en raison de la réticence des Etats-membres (EM) à augmenter leur participation (1) Toutefois compte tenu des objectifs ambitieux de l'UE, une augmentation des ressources propres est nécessaire (2)

1) Le budget de l'UE présente une ampleur limitée

Le budget annuel de l'UE représente 150 Mds de crédit de paiement en 2019. Ce niveau constitue 1% du PIB de l'UE. Il est financé principalement par les contributions des EM (plus de 70%) en raison de la chute des ressources propres (baisse de dts de douane notamment). Une ressource TVA a été créée afin de renforcer le financement du budget. Les politiques européennes pesant le plus dans le budget sont la cohésion économique sociale et territoriale (47 Mds) et la croissance durable et ressources naturelles (57 mds). Le budget de l'UE est limité en raison de la réticence des EM à y consacrer une part plus importante de ressources. Le contexte budgétaire est en effet contraint pour la majorité des EM (déficits et dettes publiques élevées).

2) Compte tenu des objectifs ambitieux de l'UE, une réforme et une augmentation du budget sont souhaitables.

La Commission européenne ainsi que le Parlement portent des ambitions élevées notamment en matière environnementale et en matière de cohésion sociale. Le CFP 2021-2027 présente d'ailleurs un budget pluriannuel plus important que le précédent (≈ 1100 Mds vs 960 Mds pr le précédent). A cela s'ajouteront 750 Mds sous forme de dette mutualisée dans le cadre de la crise sanitaire mondiale du covid-19. Toutefois, au regard des priorités de l'UE (transition écologique, recherche et développement, cohésion économique sociale) – ce CFP est considéré

comme insuffisant par le Parlement. Une réforme des ressources propres apparaît opportune. Des propositions en ce sens ont été formulées avec l'instauration d'une taxe carbone aux frontières, une taxe sur les plastiques ainsi qu'une taxe sur les géants du numérique. L'objectif étant in fine d'augmenter le budget annuel de l'UE.